

Numéro 2014-4

juin 2014

Directrice de la publication:

Véronique Le Mézec

Retrouvez-nous sur le site
www.afpen.frAssociation Française des Psychologues
de l'Éducation NationaleEditorial
Véronique Le Mézec
Présidente

La lettre de l'AFPEN

Le cabinet du ministre traite actuellement du groupe de travaux 14 à propos des psychologues du système éducatif.

Le 17 juin 2014, après deux réunions consacrées aux conseillers d'orientation-psychologues, ce groupe concernera enfin les psychologues du primaire et du secondaire.

Lors du rendez-vous du 22 mai avec l'AFPEN, les représentants du ministère ont annoncé la volonté d'une réflexion sur un corps de psychologues, dans lequel seraient également inclus les psychologues du 1er degré. La question du recrutement externe et interne au niveau master de psychologie devrait également être ouverte.

La DGESCO, Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE, administration du MEN, est en train de réécrire la circulaire RASED.

Au départ, la DGESCO avait prévu de supprimer la circulaire spécifique sur les missions des psychologues de 1990. Cette décision aurait ramené les psychologues à une situation antérieure à 1960. En effet, la première circulaire spécifique définissant les actions des psychologues date de 1960.

D'autre part, la notion de suivi psychologique avait disparu.

Lors des rendez-vous du 22 mai, le MEN et la DGESCO nous ont donné l'assurance du maintien de la circulaire sur les

missions des psychologues de 1990. La notion de suivi psychologique restera aussi inscrite dans les textes.

Suivi?

La circulaire de 1990 introduisait la possibilité de suivi psychologique, inexistante dans celle de 1960.

Depuis vingt quatre ans, le suivi place le psychologue comme un acteur favorisant l'évolution de l'enfant.

D'une demande institutionnelle d'expertise, d'aide à la compréhension d'une situation, de conseil, cette demande s'était élargie à la possibilité de soutenir un changement par un travail psychologique inscrit dans une temporalité.

En effet, le psychologue par ses interventions soutient un espace psychique et la capacité de mutation de cet espace psychique.

Le cadre institutionnel, en nommant la possibilité du suivi psychologique soutient la place du psychologue comme acteur d'un changement possible pour un enfant, sa famille et l'équipe éducative.

Possibilité de suivi psychologique maintenue, circulaire sur les missions des psychologues spécifique, réécriture de la circulaire RASED, groupe de travail sur les psychologues du système éducatif, actualité qui nécessite un ...suivi attentif de la profession et des organisations.

Véronique Le Mézec

Sommaire

EDITORIAL page 1
A LA UNE...

ACTUALITES pages 2 & 3

- CR à la DGESCO du 22 mai
- CR au MEN du 22 mai

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES page 4 & 5

- Compte rendu de la représentation AFPEN au congrès annuel de l'ASCOMED.
- Séminaire 2014 de l'ESPCT.
- Réunion du G6 (organisations professionnelles et syndicales 1er et 2nd degré)
- CR congrès ASCOMED, association des médecins conseillers techniques

INFOS DIVERSES page 6 & 7
- 7è pyrénéennes de la psychologie à l'école à TARBES
- remontées du terrain , remplacements et frais de déplacements des psychologues

AGENDA page 7
- calendrier des réunions associatives et colloques

A La Une

L'AFPEN a été reçue par les représentants du Cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Benoit Hamon, et dans un autre rendez-vous par la directrice générale de la DGESCO, c'est à dire par le politique et par l'administration.

□ Le travail de l'AFPEN et ses actions ont été à chaque fois positivement salués. Ce travail a réellement permis d'obtenir ces RDV puisque l'AFPEN est absente des réunions des Groupes de travaux, auxquels participent les organisations syndicales représentantes des personnels EN (le Groupe de Travail 14 sur le métier de psychologue, géré par le cabinet du ministre et le groupe de travail sur la réécriture de la circulaire RASED par la DGESCO);
Le Cabinet du ministre et la DGESCO souhaitaient entendre les points de vue de l'AFPEN.